

PEG, PERCO, CET

Votre section syndicale vous informe

Vous avez récemment reçu les notifications de vos primes de participation et d'intéressement concernant les modalités d'ouverture de la première période annuelle d'épargne salariale. Comme chaque année, nous jugeons opportun de vous rappeler dans ce flash les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

Cette période d'arbitrage est ouverte jusqu'au 11 juin 2015.

A retenir

• Pour celles et ceux qui ont des compteurs CET pleins et qui ne peuvent les réduire par récupération, sachez qu'il est possible d'effectuer des versements volontaires, depuis les CET (autres droits ou congé fin de carrière) vers le PERCO.

Nota : A concurrence de 10 jours placés dans le PERCO, ces derniers sont défiscalisés et exonérés de charges sociales, « sauf CSG & RDS »)

• A l'inverse, pour celles et ceux qui ont besoin de jours complémentaires pour équilibrer leur vie professionnelle et leur vie privée, il est possible d'acheter des jours de RTT.

• **Sans action de votre part, la prime de participation sera versée à 50% sur le PEG et à 50% sur le PERCO.**

• **Sans action de votre part, la prime d'intéressement sera versée sur le bulletin de paie de juin.**

Vous trouverez plus loin la synthèse des solutions alternatives d'épargne salariale qui s'offrent à vous, ainsi qu'une synthèse des possibilités d'achat de jours de RTT.

Une Question ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFE-CGC.

Rappel cas de déblocage PEG :

- Mariage ou conclusion d'un PACS.
- Naissance ou adoption d'un 3ème enfant puis de chaque enfant suivant.
- Invalidité de l'adhérent, de ses enfants, du conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS.
- Décès de l'adhérent.
- Décès du conjoint de l'adhérent ou de la personne qui lui est liée par un PACS.
- Création ou reprise d'entreprise par l'adhérent, ses enfants, son conjoint ou la personne qui lui est liée par un PACS.
- Installation en vue de l'exercice d'une autre profession non salariée ou acquisition de parts sociales d'une SCOP.
- Acquisition, construction, agrandissement (emportant création de surface habitable nouvelle) ou remise en état à la suite d'une catastrophe naturelle de la résidence .
- Acquisition, construction, agrandissement (emportant création de surface habitable nouvelle) ou remise en état à la suite d'une catastrophe naturelle de la résidence principale.
- Cessation du contrat de travail « une mobilité intragroupe ne constitue pas une rupture du contrat de travail, et n'ouvre pas droit au déblocage anticipé des avoirs d'épargne salariale ».
- Situation de surendettement.
- Expiration des droits à chômage.

Rappel cas de déblocage PERCO : « Plus limités que pour le PEG »

- Invalidité de l'adhérent, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS.
- Décès de l'adhérent.
- Décès du conjoint de l'adhérent ou de la personne qui lui est liée par un PACS.
- Acquisition, (bien existant ou construction), ou remise en état à la suite d'une catastrophe naturelle de la résidence principale.
- Situation de surendettement.
- Expiration des droits à chômage.

VERSEMENTS VOLONTAIRES SUR : PEG, PERCO (AIRBUS GOUP)



!!!! Date limite des versements fixée au 11 Juin 2015 !!!!

| | PEG | PERCO |
|--|--|---|
| Epargne | Moyen Terme (Mini 5 ans) | Long Terme |
| Cas de déblocage anticipé | ✓ Intranet, mon canal info, Accords et règlements, France, Epargne, PEG. | ✓ Intranet, mon canal info, Accords et règlements, France, Epargne, PERCO. (réduit / PEG) |
| Abondement | | ✓ (40% Maxi 600€) |
| Versement Intéressement | ✓ (Défiscalisé) | ✓ (Défiscalisé avec abondement) |
| Versement Participation | ✓ (Défiscalisé) | ✓ (Défiscalisé avec abondement) |
| Versement volontaire en € "Hors Participation et Intéressement" | ✓ 100 € mini | ✓ 100 € mini (Avec abondement) |
| Versement volontaire en jours issus du CET "sous-compte: autres droits" | | ✓ (Avec abondement) (Défiscalisé et Déchargé hors CSG & CRDS dans la limite de 10 jours par an) |
| Versement volontaire en jours issus du CET "sous-compte: fin de carrière" | | |
| Versement MAXI "Toutes sources confondues" | 25% de la rémunération annuelle brute | |

NOTA: Arbitrage via Intranet, myHR / Epargne salariale.

VERSEMENTS VOLONTAIRES SUR CET

| | | CET "autres droits" | CET "fin de carrière" |
|--|--|---------------------|-----------------------|
| Date limite de versements fixée au 11 juin 2015 | Intéressement et/ou Participation | ✓ (Sans abondement) | ✓ (Sans abondement) |

NOTA: Arbitrage via Intranet, myHR / Epargne salariale.

| | | CET "autres droits" | CET "fin de carrière" |
|---|---|---------------------|-----------------------|
| Date de versements fixée avant le 9 du mois concerné | Prime annuelle NON CADRE | ✓ (Sans abondement) | ✓ (Sans abondement) |
| | Part Variable CADRE | ✓ (Sans abondement) | ✓ (Sans abondement) |
| | Allocation annuelle d'ancienneté CADRE | ✓ (Sans abondement) | ✓ (Sans abondement) |

NOTA: Modalités de versement via intranet, MyHR, Mes services, Demande de service, Placement monétaire sur le CET.